

REPUBLIQUE TOGOLAISE
TRAVAIL-LIBERTE-PATRIE

MINISTERE DE LA CULTURE ET DU TOURISME



TRAVAIL-LIBERTE-PATRIE

**OUVERTURE DES TRAVAUX DE L'ATELIER
D'ÉCHANGES AVEC LES PROFESSIONNELS DU
CINÉMA**

**DISCOURS D'OUVERTURE DU DR KOSSI G.
LAMADOKOU**

HOTEL SAKAWA, LE 17 FEVRIER 2022

Monsieur le Président de la haute autorité de l'audiovisuel et de la communication (HAAC),

Monsieur le ministre d'Etat, ministre de l'administration territoriale de la décentralisation et du développement des territoires,

Monsieur le ministre de l'économie et des finances,

Monsieur le ministre du commerce, de l'industrie et de la consommation locale,

Madame la Représente résidente de l'organisation internationale de la francophonie,

Mesdames et Messieurs les Directeurs de cabinet et Secrétaires généraux,

Monsieur le Secrétaire général de la commission nationale de la francophonie,

Messieurs les conseillers,

**Mesdames et Messieurs les
Directeurs et chefs des services
centraux et organismes rattachés,**

**Monsieur le Président de la
Fédération togolaise des cinéastes
(FETOCI),**

**Messieurs et Mesdames les
Responsables des organisations des
professionnels du cinéma,**

Chères personnes ressources,

**Distingués invités en vos rangs,
grades et qualités, tout protocole
respecté.**

Mesdames et messieurs,

C'est en homme heureux et comble, que je préside ce jour, cette cérémonie solennelle consacrée à l'ouverture des travaux de l'atelier d'échanges avec les professionnels du cinéma aux fins de convenir ensemble, des modalités pratiques d'élaboration du projet de décret relatif aux attributions, organisation et fonctionnement du Fonds national de soutien à l'industrie cinématographique et audiovisuelle (FoNSICA), ce, trois semaines jour pour jour, après la rencontre du genre, consacrée à la réforme du fonds d'aides à la culture.

Je voudrais d'entrée, exprimer à toutes et tous, mes vifs remerciements pour la constante disponibilité et la cordiale bienvenue à rendez-vous d'échange et de partage .

Un secteur du cinéma et de l'audiovisuel dynamique et performant, c'est d'abord des infrastructures et du

matériel aux normes et des ressources financières et humaines disponibles. C'est l'impératif auquel le gouvernement, à travers notre département, s'attèle dans sa feuille de route 2020-2025.

Selon l'UNESCO, on observe, en dépit de l'augmentation significative de la production et de la distribution d'œuvres cinématographiques à travers l'Afrique que le potentiel économique de ce secteur reste largement inexploité. Et notre pays n'est pas en reste. Même si le gouvernement s'évertue, autant que faire se peut, à soutenir le secteur à travers le fonds d'aide à la culture (FAC), force est de reconnaître que ces efforts restent insuffisants au regard des défis et enjeux dans le secteur.

Mesdames et messieurs,

Dans l'optique de booster la culture en vue de l'émergence de véritables industries culturelles et créatives,

sources de richesses et d'emplois, le gouvernement, sous l'impulsion de Son Excellence Monsieur le Président de la République, a entrepris la réforme du Fonds d'Aides à la Culture.

Aussi, le gouvernement a-t-il décidé d'autonomiser et de renforcer le sous-secteur du cinéma par la création, à travers la **loi n°2021-018 du 29 septembre 2021, du Fonds national de soutien à l'industrie Cinématographique et audiovisuelle (FoNSICA).**

Ce fonds novateur se veut un instrument sûr et pérenne pour booster l'industrie du cinéma et de l'image animée au Togo.

La promulgation de cette loi est un signal fort que nous envoie le Président de la République, **Son Excellence, Faure Essozimna GNASSINGBE.** C'est un message d'une attention toute particulière qu'il porte à notre secteur

dans la perspective d'assurer une meilleure protection et garantir un accompagnement permanent aux cinéastes en leur offrant un cadre propice à la création des œuvres de l'esprit qui leur permet de vivre dignement de leurs activités.

L'engagement du gouvernement est, bien entendu, de faire de la culture un levier de création de richesse, d'emplois et de croissance économique grâce à l'émergence des industries créatives avec, *in fine* la professionnalisation et l'essor du cinéma et de l'image animée togolais.

Nous devons donc nous mobiliser pour procéder à l'élaboration des textes réglementaires devant permettre l'implémentation de la loi adoptée. La rédaction du décret portant ses attributions, son organisation et son fonctionnement et l'opérationnalisation du Fonds national de soutien à l'industrie cinématographique et audiovisuelle (FoNSICA), nécessite

cependant un préalable incontournable : **recueillir la réflexion de l'ensemble des professionnels et des acteurs de la filière.**

**Chers cinéastes,
Mesdames et Messieurs,**

Lors de notre rencontre de prise de contact en 2020 et dès ma prise de fonction à la tête de ce département ministériel, j'ai clairement affirmé ma volonté de placer les créateurs des œuvres de l'esprit et les promoteurs culturels au cœur des politiques et programmes culturels de notre pays. Votre présence dans cette salle de l'Hôtel Sarakawa nous reconforte. Elle nous amène à penser que nous sommes sur la bonne voie et que nous avons le souci commun de réussir ensemble ce projet.

Je reste, aujourd'hui et plus que jamais, convaincu qu'il est à la fois primordial et légitime de donner la

parole aux premiers bénéficiaires de cette initiative afin qu'ils puissent s'exprimer et participer, dans un esprit collaboratif, au parachèvement du processus.

Je vous invite donc à des échanges fructueux, participatifs et constructifs au regard de votre expérience et expertise ; de même qu'à exprimer vos attentes et à formuler des remarques susceptibles de contribuer à la mise en place d'un fonds qui soit le plus inclusif possible.

Je vous sais organisés et vous exhorte à poursuivre, sans relâche, avec détermination, votre soutien à ce projet afin que nous trouvions les ressources propres et adaptée destinées au financement du cinéma et de l'audiovisuel togolais.

Mesdames et messieurs,

Je voudrais, à cet instant, saluer et remercier également nos partenaires techniques, en particulier,

l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) qui a cru en nous et décidé de nous accompagner.

Un sincère merci à **Monsieur Enrico CHIESA de l'OIF et à Lucas ROSANT**, l'expert mis à la disposition du Togo et qui a déjà fait une étude exploratoire remarquable. Je vous invite à les écouter attentivement car leurs expertises nous seront d'une grande utilité dans les choix stratégiques que nous aurons à faire.

De fait, vous êtes invités à vous prononcer sur divers aspects, notamment le statut juridique du FoNSICA, ses objectifs, ses organes de gestion, ses domaines d'intervention, les entités éligibles au fonds, les modes d'octroi des financements, entre autres.

C'est sur cette note de confiance et d'une franche collaboration que je déclare ouverts les travaux de l'atelier d'échanges sur les modalités pratiques

permettant d'élaborer le projet de décret relatif au Fonds national de soutien à l'industrie cinématographique et audiovisuelle.

Plein succès aux travaux !

Je vous remercie.